



# Nouvelles du C.A.

Volume 17, n°5 (N° 414, 10 juin 2020)

## **Cadre de reprise de la session d'automne 2020 et assouplissements à la PIEA, à la PIEP et au Règlement sur la réussite**

L'évolution de la pandémie Covid-19 ne permet pas de planifier une session normale à l'automne 2020. Ainsi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a reconduit plusieurs assouplissements au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC).

En cohérence avec les directives du ministère, le conseil d'administration a adopté [des assouplissements à deux de ses politiques et à un règlement](#).

## **Bilans d'implantation des programmes Arts, lettres et communication et Arts visuels**

La Direction des études a réalisé un bilan d'implantation pour les programmes qui ont été mis en œuvre avant l'adoption de la nouvelle [Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études](#) :

- Arts, lettres et communication : ce programme comporte les options Communication et médias, Création littéraire et Langues, et une évaluation de chaque option a été réalisée
- Arts visuels

Lors de la rencontre, une synthèse qui présente les grandes conclusions des bilans a été présentée ainsi qu'un plan d'action pour chaque bilan.

Le conseil d'administration a adopté les bilans d'implantation de ces programmes.

## **Mandat à Collecto en vue de la négociation d'une entente de service de support à l'application d'un système intégré de gestion de bibliothèque**

Le contrat Koha 2010-2020 convenu avec 21 cégeps arrive à échéance en juillet 2020. Une nouvelle offre a été proposée aux 35 cégeps actuellement membres du service avec une tarification revue en 15 paliers.

Le conseil d'administration a adopté la résolution suivante :

- Adhérer à l'entente à intervenir entre Collecto et la compagnie Sys-Tech pour l'utilisation du logiciel Koha selon les coûts estimés dans le mandat d'achat;
- Participer à cette entente pour une durée initiale de cinq (5) années, avec deux (2) renouvellements possibles d'une année chacun, pour un coût total estimé de 226 738 \$.

### **Augmentation de la prévision budgétaire pour le Plan d'action numérique (PAN)**

Les membres du conseil ont autorisé une somme supplémentaire de 184 000 \$ au budget du Plan d'action numérique 2020-2021 (PAN) pour un montant total de 884 000 \$.

### **Contrat relatif au service de gardiennage et de sécurité**

À la suite d'un processus d'appel d'offres pour un service de gardiennage et de sécurité, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour un montant ferme sur trois ans de 2 170 879,02 \$ avant taxes, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, ainsi qu'une somme supplémentaire de 217 087,90 \$ pour couvrir les contingences.

### **Contrat de construction pour des travaux d'aménagement et de réfection au collège**

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un contrat de travaux de construction à l'entreprise Pincor Ltée pour réaliser les travaux de construction pour l'aménagement et la réfection d'espaces situés aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> étages, pour un montant maximal de 214 539,06 \$ avant taxes.

Le conseil a également autorisé une somme supplémentaire de 21 453,90 \$ pour couvrir les contingences.

### **Contrat de construction pour les travaux de réfection d'une chape de béton et des parois moulées**

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un contrat de travaux de construction à l'entreprise Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour réaliser les travaux de réfection d'une chape de béton et des parois moulées, pour un montant maximal de 190 000,04 \$ avant taxes.

Le conseil a également autorisé une somme supplémentaire de 19 000,00 \$ pour couvrir les contingences.

### **Contrat de construction pour les travaux de remplacement des refroidisseurs et des condenseurs au bloc D**

Le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un contrat de travaux de construction à l'entreprise Le Groupe Centco inc. pour réaliser les travaux de remplacement des refroidisseurs et des condenseurs au bloc D, pour un montant maximal de 596 600,00 \$ avant taxes.

Le conseil a également autorisé une somme supplémentaire de 59 660,00 \$ pour couvrir les contingences.

## **Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN**

Le cégep du Vieux Montréal a une entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus en Arts et Divertissement Numérique (ADN) avec le Cégep de Matane.

Les parties se sont entendues pour séparer en parts égales les coûts de fonctionnement du Campus ADN, les revenus et les dépenses liées à la prestation de formation du Campus ADN.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé :

- Le paiement de 104 059,76\$ au Cégep de Matane pour sa part (50 %) des revenus et dépenses encourues pour le Campus ADN pour l'année 2017-2018;
- Le paiement de 104 895,18\$ au Cégep de Matane pour sa part (50%) des revenus et dépenses encourues pour le Campus ADN pour l'année 2018-2019.

## **Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN 2020-2021**

Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le Cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement.

Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des AEC dans le domaine du jeu vidéo.

Le conseil a autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer la nouvelle entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 août 2021.

## **Location de locaux pour la formation continue et aux entreprises**

Pour répondre à ses besoins d'espace afin de dispenser des cours de la formation continue, le Collège doit prévoir la prolongation de la durée de son bail et l'expansion de l'espace qu'il occupe à la Place Dupuis.

Le Cégep souhaite prolonger la durée du bail pour une période additionnelle de trois (3) ans et ajouter des espaces pour une superficie totale de 21 794 pieds carrés.

Le conseil d'administration a autorisé :

- La location des locaux situés au 2<sup>e</sup> étage de Place Dupuis Commercial Trust, et ce, pour une durée de trois (3) ans;
- Une dépense 559 016 \$ avant taxes, par année, selon les termes de l'entente de renouvellement de bail.

## **Modification à la Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction**

Le conseil a adopté la *Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction* modifiée.

Cette politique établit l'encadrement prescrit en matière d'acquisition de biens, de services ou d'octroi de contrats de travaux de construction au cégep du Vieux Montréal. Elle vise à assurer la gestion optimale des ressources du Cégep par un approvisionnement efficace et au moindre coût, tout en respectant les besoins des requérants en biens, services et travaux de construction.

## **Politique en matière de santé et sécurité**

Les membres du conseil ont adopté la [\*Politique en matière de santé et sécurité\*](#).

En cohérence avec les lois en matière de santé et sécurité au travail (LSST) et en matière d'accident de travail et de maladie professionnelle (LATMP), le Collège souhaite, par l'adoption de cette politique, définir son engagement et celui de l'ensemble des personnes qui le fréquente pour y étudier, y travailler ou pour quelque autre raison que ce soit. Le Collège souhaite que la gestion de la santé et de la sécurité soit non seulement un engagement à suivre les règles de prévention, mais aussi une façon de vivre et de penser faisant ainsi partie intégrante de sa culture.

## **Calendrier des assemblées du conseil d'administration**

Le calendrier 2020-2021 pour les assemblées du conseil d'administration a été adopté :

- 30 septembre 2020, à 17 h 30
- 25 novembre 2020 (assemblée annuelle), à 17 h 30
- 17 février 2021, à 17 h 30
- 21 avril 2021, à 17 h 30
- 9 juin 2021, à 19 h

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives*